

*Date de dépôt : 31 octobre 2012*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition sur la sécurité dans et autour des hôtels de la place de la gare et des Pâquis**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 mai 2010 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Nous représentons ou travaillons dans divers établissements hôteliers du centre de Genève. En ce début d'année 2010, nous devons constater que nos hôtels, nos clients et les employés sont devenus la cible de divers groupes de délinquants qui rôdent autour et dans nos établissements. Ces personnes commettent de petits délits quand notre vigilance se relâche. Ces personnes peuvent commettre des délits à tout instant du jour et de la nuit.*

*Nous constatons une recrudescence des problèmes de sécurité et il n'est pas rare d'avoir à compter deux larcins ou tentatives d'intrusion la même semaine dans un seul hôtel.*

*Voici une liste non exhaustive des cas auxquels nous sommes confrontés régulièrement :*

- Vol des effets des clients dans les espaces publics de l'hôtel.*
- Agression de clients dans les alentours directs de l'hôtel (par exemple la nuit en attendant que le veilleur de nuit vienne ouvrir la porte).*
- Cambriolage de chambres de clients.*
- Vol de caisse à la réception.*
- Vol dans les voitures et les autocars durant le check-out pendant le transport des bagages.*

*Les individus travaillent en bande et entrent régulièrement dans les hôtels en essayant de se faire passer pour des clients ou en s'intégrant dans un*

*groupe de clients. Nous devons être en permanence sur nos gardes et cette attitude est en contradiction avec le service que nous devons à nos hôtes.*

*Les clients d'hôtels sont particulièrement vulnérables. Quand ils arrivent à la réception, ils manipulent leurs bagages, leurs pièces d'identité et leurs cartes de crédit. Les voleurs peuvent se tenir discrètement à proximité et prendre un porte-monnaie, un sac, des mallettes ou des ordinateurs portables à la première occasion. La perte des pièces d'identité et des moyens de paiement peut avoir des conséquences très désagréables quand on est loin de chez soi. Nous avons régulièrement besoin d'assister ces personnes qui sont dans des situations très précaires.*

*L'image de notre destination est dégradée par ces incidents et les efforts des milieux touristiques sont ruinés de façon durable par les témoignages des clients lésés.*

*Les employés des hôtels (réception, femmes de chambres...) se doivent d'avoir un comportement courtois avec les clients. Il leur est impossible de porter un regard soupçonneux sur chaque personne entrant dans l'hôtel. La présence de nombreux petits criminels angoisse le personnel qui travaille la nuit ou qui quitte son travail durant la nuit.*

*Nous pensons qu'il est du rôle de l'Etat d'assurer la sécurité des employés et des touristes. Nous vous prions de prendre des mesures énergiques pour nous débarrasser de ces petits délinquants. Il serait également utile de penser à un traitement spécifique pour les clients victimes de vols. Ces personnes ne parlent souvent pas notre langue et ont des besoins particuliers (adresse du consulat, besoin d'argent liquide à court terme, autorisation de prendre un avion sans passeport,..).*

*Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes questions que vous auriez sur ce sujet et espérons que vous réserverez un accueil favorable à cette pétition.*

*N.B. 50 signatures  
Propriétaires, directeurs et  
employés des Hôtels des  
alentours de la place Cornavin  
pa : M. Marc Fassbind  
Hôtel Cornavin  
Boulevard James-Fazy 23  
1201 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Grand Conseil, insatisfait du contenu du rapport qu'avait validé le Conseil d'Etat lors de sa séance du 25 juillet 2012, a refusé cet objet et le lui a donc renvoyé lors de sa session du 14 septembre 2012. Le Conseil d'Etat entend y apporter les compléments ci-après.

Comme indiqué dans sa réponse initiale, la forte fréquentation occasionnée par la gare induit une pression potentielle sur la sécurité de ses alentours et sur laquelle est essentiellement dévolu le poste de police de Cornavin. Enquête faite, les vols de bagages dans les halls d'hôtels et à la gare sont essentiellement le fait de bandes organisées, aujourd'hui d'origine nord-africaine. Leurs membres observent les voyageurs et attendent le moment opportun pour s'emparer de bagages ou d'effets personnels.

Ces actes font l'objet d'une lutte constante par la police. Le poste de Cornavin effectue d'innombrables passages de patrouilles pédestres et sanctionne ou dénonce quotidiennement les infractions qu'il constate. Ce poste est épaulé depuis mars 2011 par les forces mises à disposition de l'opération Hydra, laquelle vise les dealers. De même, l'opération Mousquetaires est venue renforcer la présence policière dans le secteur. Ces différentes mesures étant encore insuffisantes, l'effectif du poste de Cornavin a été augmenté sensiblement, passant de 25 à 31 unités au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Le personnel administratif du poste a, par ailleurs, été augmenté. A noter encore que la toute récente brigade anti-criminalité (BAC) a pris ses fonctions avec pour principal objectif de lutter contre les délits commis dans la rue et dans les quartiers sensibles, dont celui de Cornavin.

Si l'Etat de Genève a continuellement mis en œuvre une politique d'actions ponctuelles et constantes pour faire face à la problématique de la sécurité de l'espace public, il entend lui donner aujourd'hui une impulsion nouvelle, notamment dans le cadre de la convention intitulée « Politique commune en matière de lutte contre la criminalité 2012-2014 », élaborée récemment et conjointement par le Ministère public et le Conseil d'Etat. Cette convention définit, en matière de criminalité, plusieurs axes de politique pénale pour la période 2012–2014, parmi lesquels figurent la sécurité de l'espace public et la lutte contre les violences.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER

Annexe :  
*Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition 1727-B*

**Secrétariat du Grand Conseil****P 1727-B**

*Date de dépôt : 26 juillet 2012*

**Rapport du Conseil d'Etat****au Grand Conseil sur la pétition sur la sécurité dans et autour des hôtels de la place de la gare et des Pâquis**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Nous représentons ou travaillons dans divers établissements hôteliers du centre de Genève. En ce début d'année 2010, nous devons constater que nos hôtels, nos clients et les employés sont devenus la cible de divers groupes de délinquants qui rôdent autour et dans nos établissements. Ces personnes commettent de petits délits quand notre vigilance se relâche. Ces personnes peuvent commettre des délits à tout instant du jour et de la nuit.*

*Nous constatons une recrudescence des problèmes de sécurité et il n'est pas rare d'avoir à compter deux larcins ou tentatives d'intrusion la même semaine dans un seul hôtel.*

*Voici une liste non exhaustive des cas auxquels nous sommes confrontés régulièrement :*

- Vol des effets des clients dans les espaces publics de l'hôtel.*
- Agression de clients dans les alentours directs de l'hôtel (par exemple la nuit en attendant que le veilleur de nuit vienne ouvrir la porte).*
- Cambriolage de chambres de clients.*
- Vol de caisse à la réception.*
- Vol dans les voitures et les autocars durant le check-out pendant le transport des bagages.*

*Les individus travaillent en bande et entrent régulièrement dans les hôtels en essayant de se faire passer pour des clients ou en s'intégrant dans un*

groupe de clients. Nous devons être en permanence sur nos gardes et cette attitude est en contradiction avec le service que nous devons à nos hôtes.

Les clients d'hôtels sont particulièrement vulnérables. Quand ils arrivent à la réception, ils manipulent leurs bagages, leurs pièces d'identité et leurs cartes de crédit. Les voleurs peuvent se tenir discrètement à proximité et prendre un porte-monnaie, un sac, des mallettes ou des ordinateurs portables à la première occasion. La perte des pièces d'identité et des moyens de paiement peut avoir des conséquences très désagréables quand on est loin de chez soi. Nous avons régulièrement besoin d'assister ces personnes qui sont dans des situations très précaires.

L'image de notre destination est dégradée par ces incidents et les efforts des milieux touristiques sont ruinés de façon durable par les témoignages des clients lésés.

Les employés des hôtels (réception, femmes de chambres...) se doivent d'avoir un comportement courtois avec les clients. Il leur est impossible de porter un regard soupçonneux sur chaque personne entrant dans l'hôtel. La présence de nombreux petits criminels angoisse le personnel qui travaille la nuit ou qui quitte son travail durant la nuit.

Nous pensons qu'il est du rôle de l'Etat d'assurer la sécurité des employés et des touristes. Nous vous prions de prendre des mesures énergiques pour nous débarrasser de ces petits délinquants. Il serait également utile de penser à un traitement spécifique pour les clients victimes de vols. Ces personnes ne parlent souvent pas notre langue et ont des besoins particuliers (adresse du consulat, besoin d'argent liquide à court terme, autorisation de prendre un avion sans passeport,..).

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes questions que vous auriez sur ce sujet et espérons que vous réserverez un accueil favorable à cette pétition.

N.B. 50 signatures  
Propriétaires, directeurs et  
employés des Hôtels des  
alentours de la place Cornavin  
pa : M. Marc Fassbind  
Hôtel Cornavin  
Boulevard James-Fazy 23  
1201 Genève

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est conscient des problèmes réels rencontrés par le milieu hôtelier aux alentours de la place Cornavin.

Une partie des faits mentionnés dans la pétition peut être mise en relation avec l'existence de structures destinées aux toxicomanes à proximité de la gare Cornavin. La présence de ces personnes est de nature à créer un certain climat d'insécurité. Des toxicomanes commettent, par ailleurs, un certain nombre de vols ou de dommages à la propriété. Ces délits sont commis en fonction des occasions qui se présentent et n'ont pas de caractère organisé.

Enquête faite, les vols de bagages dans les halls d'hôtels et à la gare sont essentiellement le fait de bandes organisées, aujourd'hui d'origine nord-africaine. Leurs membres observent les voyageurs et attendent le moment opportun pour s'emparer de bagages ou d'effets personnels. Ces actes font l'objet d'une lutte constante par la police. Le poste de Cornavin effectue d'innombrables passages de patrouilles pédestres et sanctionne ou dénonce quotidiennement les infractions qu'il constate. Ce poste est épaulé depuis mars 2011 par les forces mises à disposition de l'opération Hydra, laquelle vise les toxicomanes français et les dealers albanais. De même, l'opération Mousquetaires est venue renforcer la présence policière dans le secteur de Cornavin. Ces différentes mesures étant encore insuffisantes, l'effectif du poste de Cornavin a été augmenté sensiblement, passant de 25 à 31 unités au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Le personnel administratif du poste a, par ailleurs, été augmenté. A noter encore que la toute récente Brigade Anti-Criminalité (BAC) a pris ses fonctions avec pour principal objectif de lutter contre les délits commis dans la rue et dans les quartiers sensibles, dont celui de Cornavin.

Les forces de police ne manquent pas d'inviter les touristes à faire attention à leurs effets chaque fois qu'elles constatent un comportement pouvant attirer l'attention de voleurs.

On soulignera enfin que le maréchal chef de poste de Cornavin a pris contact avec les pétitionnaires de façon à répondre au mieux aux attentes de ceux-ci et à instaurer un dialogue constructif.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER